



14ème législature

Question N° : 4585	De M. Jean-Pierre Le Roch (Socialiste, républicain et citoyen - Morbihan)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse >élèves	Analyse > admission en classe maternelle. enfants âgés de deux ans.
Question publiée au JO le : 18/09/2012 Réponse publiée au JO le : 27/11/2012 page : 6989 Date de signalement : 20/11/2012		

Texte de la question

M. Jean-Pierre Le Roch attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le décompte des enfants de moins de 3 ans inscrits. En dix ans, la scolarisation des enfants durant l'année de leurs 2 ans, est passée de 34 % à 12 %. Pourtant, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, particulièrement pour les familles socio-économiquement défavorisées, contribue à la réussite scolaire. La scolarisation précoce permet le développement de l'expression, la compréhension et l'assurance des jeunes enfants. Ce choix des familles doit donc être respecté et favorisé. De fait, la prise en compte par les services de l'éducation nationale de l'ensemble des élèves de moins de 3 ans inscrits est nécessaire. En effet, ce décompte permettrait une reconnaissance globale de la maternelle et le déploiement de moyens, d'effectifs et de fonctionnements adaptés. Si les priorités du Gouvernement étaient légitimement de mettre en place des mesures remédiant aux atteintes portées à l'école ces dix dernières années, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans n'en demeure pas moins un engagement du Président de la République. Ainsi, il lui demande de préciser le calendrier et les modalités de la prise en compte des élèves de moins de 3 ans inscrits dans les effectifs des écoles et des départements.

Texte de la réponse

Le Gouvernement précédent a, au cours des cinq dernières années, supprimé plus de 77 000 postes dans l'éducation nationale, dont 14 000 suppressions avaient été programmées pour cette rentrée. L'école française se trouve dans une situation particulièrement difficile pour faire face à ses enjeux. Une des conséquences les plus graves de cette politique est d'avoir considérablement affaibli la scolarisation des enfants de moins de trois ans. A peine plus d'un enfant sur dix y a désormais accès. Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse la grande priorité de son quinquennat, le coeur de sa stratégie pour le redressement de la France. Il a fixé au ministère de l'éducation nationale un objectif : faire réussir tous les élèves. La scolarisation des enfants les plus jeunes figure à ce titre au coeur des préoccupations du ministère. Elle prépare l'enfant à sa scolarisation à l'école maternelle, stimule ses capacités linguistiques, physiques et intellectuelles et permet de faciliter la vie en commun. Cela profite aux enfants, mais aussi aux parents, qui peuvent plus facilement concilier vie professionnelle et vie familiale. C'est enfin un levier important pour restaurer l'égalité des chances, tout particulièrement au bénéfice des enfants évoluant dans un environnement social défavorisé. Pour faire face à l'urgence, le Gouvernement a décidé de faire tout son possible pour atténuer les retraits de postes précédents en attribuant dans des délais très courts des moyens nouveaux. 1000 professeurs des écoles ont été recrutés parmi le vivier des candidats admissibles aux concours de l'enseignement, garantissant ainsi la valeur professionnelle de ces enseignants. Les postes nouveaux ont été répartis dans les académies par les rectorats, dans le souci de l'intérêt général, selon une méthode transparente et juste



reposant sur des critères objectifs : le niveau d'encadrement et la variation attendue des effectifs d'élèves, la difficulté sociale et scolaire et, enfin, la ruralité. Il a été décidé qu'une partie de cette dotation supplémentaire viendrait aider la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, et ce dans les secteurs ou dans les écoles qui en ont le plus besoin. Cette action sera poursuivie à la rentrée 2013 et au cours des rentrées suivantes. Mais la scolarisation des enfants en bas âge est un défi de long terme. Il faudra au ministère de l'éducation nationale, pour le relever durablement, redéfinir le sens et les missions de l'école maternelle, s'assurer des bonnes conditions d'accueil, et repenser la progressivité des apprentissages. Pour réussir cette belle mission de refondation de l'école de la République, pour participer au redressement du pays et préparer son avenir, le ministère de l'éducation nationale a besoin de tous : des professeurs, des personnels, des parents, des associations et des élus qui, sur le terrain ou dans les assemblées, agissent, proposent, innovent au service des enfants. Il faut un contrat nouveau entre l'école et la Nation. Ce fut le sens même de la concertation nationale, lancée le 5 juillet dernier en Sorbonne à Paris. Aujourd'hui achevé, cet exercice d'intelligence collective et de démocratie fut un réel succès. Il a permis de rendre la parole aux élus, aux citoyens et à l'ensemble de la communauté éducative et a donné lieu à la production de travaux de très grande qualité dont le contenu est disponible en ligne sur le site <http://www.refondonslecole.gouv.fr>. Commence désormais la deuxième étape, cruciale, de la refondation de l'école, à savoir la préparation du projet de loi et la discussion qui va s'ouvrir au Parlement. Enfin, dès la rentrée 2013, cette scolarisation sera une des priorités de l'action de l'Education nationale.